



Love story

La magie, vous y croyez ?
Alors regardez bien le décor de nos
nouveaux Boeing 747.

Ce décor raconte l'histoire de
Krishna — la plus aimable, la plus
humaine des incarnations de Vishnu.

Il possédait sur les femmes un
étrange et irrésistible pouvoir.

Où qu'il fût, chaque fois qu'il appe-

lait — les femmes accouraient.

Telles les belles de la peinture ci-
dessus.

Pour les attirer, Krishna jouait de la
flûte.

Mais vous, il vous suffit d'appuyer
sur un bouton.

AIR-INDIA WITH LOVE



Bureaux Air-India: Genève, 7, rue de Chantepoulet, tél. 022 32 08 60 • Zürich, Talacker 21, tél. 051 25 47 57



**Produits
pharmaceutiques
SANDOZ**

**en toute
sécurité**

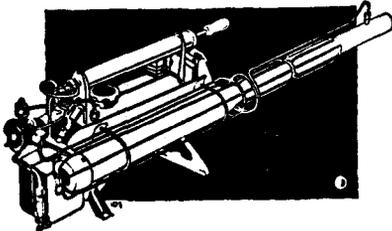
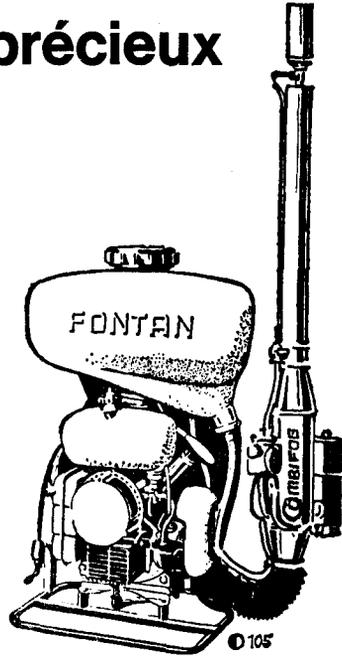


Trois auxiliaires précieux

pour le maintien de l'hygiène, en plein air ou dans des locaux. Pour la protection de l'environnement, lors d'épidémies ou de catastrophes, ils sont d'une grande efficacité, d'un rendement rapide, à peu de frais.

Le Fontan R 11 + Combifog

est un pulvérisateur à dos, avec moteur robuste. Utilisé avec le Combifog, il devient nébulisateur à haut rendement. Par une bonne mise à profit du courant d'air, la vaporisation peut être dirigée dans la direction voulue. Particulièrement indiqué pour la protection des stocks dans des entrepôts élevés, dans l'exploitation forestière et dans les cultures de haute futaie.

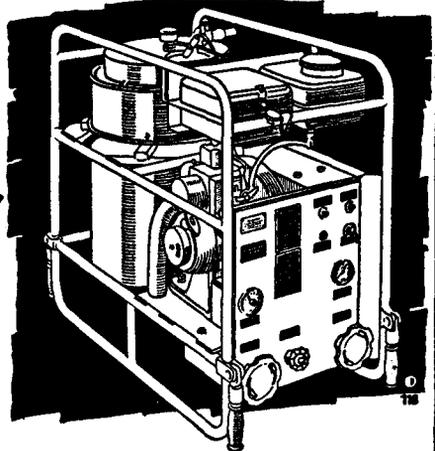


Swingfog

le nébulisateur manuel, très efficace pour lutter contre les insectes, et désinfecter hôpitaux, écoles, abris d'urgence; pour prévenir les épidémies en cas de catastrophes ou autres.

Chauffe-eau DH 1

Appareil indépendant du courant, pouvant être utilisé immédiatement, en tous lieux, pour la préparation d'eau chaude. Réglable de 35 000 à 110 000 kcal/heure, et jusqu'à 3600 litres/heure. Il ne pèse que 140 kg et, par conséquent, est facilement transportable d'un endroit à l'autre,

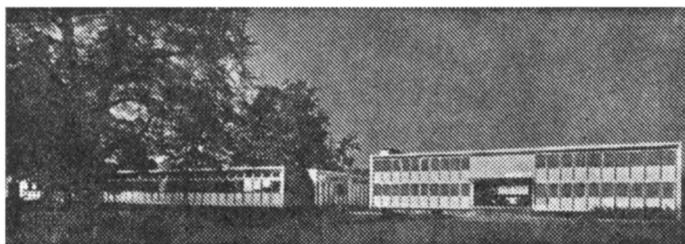


MOTAN

Montan GmbH D-7972 Isny

Boîte postale 1260, Telex 07321-524, Tél. 07562/676-9

**Avec les compliments de
Vifor S.A.**



**Produits
pharmaceutiques**



ANS

**Le C dans
NCR signifie
Cash.**

**Aujourd'hui, il est
aussi synonyme de
Communication
Coopération
Compétition
et, bien entendu,
Computer.**

NCR

**NCR Suisse,
Traitement de l'Information
8023 Zurich, Stampfenbachstrasse 48
téléphone 01 47 40 00**



H. Ritschard & Cie. S.A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

AGENCE DE VOYAGES

GENÈVE, 49, route des Jeunes

Téléphone 43 76 00 - Télex 22 167

Change - Billets - Passages maritimes

Assurances - Agence en douane

Camionnages - Entrepôts

*Livraison à domicile des billets avion et chemin de fer
sur simple commande téléphonique*

Succursales:

LAUSANNE - ANNEMASSE (France)

TRAMARSA

- transports aériens
- Agents maritimes

GENÈVE, 17, rue du Mont-Blanc

Succursales et agences : Bâle, Zurich

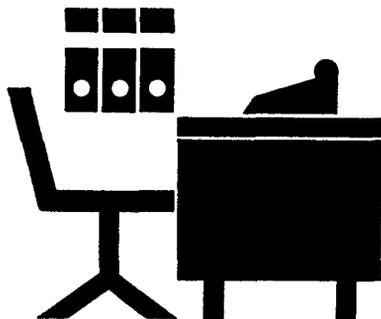
équipement de bureau



Meubles de bureau en
bois et en acier
Machines à écrire
Calculatrices électroniques
Appareils à dicter Philips
Toutes les fournitures
de bureau

GENÈVE 5-7, rue Lévrier
(téléphone 32 24 00)

LAUSANNE 18, rue de Bourg
(téléphone 22 82 33)



baumann-jeanneret

INSTALLATIONS COMPLÈTES DE BUREAUX
ÉTUDES ET DEVIS SUR PLANS EN
COLLABORATION AVEC LES ARCHITECTES

1211 GENÈVE 11
8, Arquebuse
Tél. (022) 25 33 10

1000 LAUSANNE 4
7, Saint-Martin
Tél. (021) 20 30 01



Imprimerie des Rois

Téléphone 25 66 56

exécute tous
travaux d'impression
Alain Christinet

13, rue des Rois
(arcade rue Synagogue)

Mario Lazzari,
Administrateur

Tous transports et voyages par

**AIR
TERRE
MER**

DANZAS

Maison fondée en 1815

CALORIE

CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION

GENÈVE

LES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949¹

Quelques ouvrages

	Fr. suisses
Les Conventions de Genève du 12 août 1949, 3^e édition, 251 p.	10.—
Commentaire publié sous la direction de M. J. Pictet, membre du CICR :	
— Tome I: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne — 542 p.	
relié	40.—
broché	30.—
— Tome II: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer — 333 p.	
relié	35.—
broché	25.—
— Tome III: La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre — 834 p.	
relié	50.—
broché	40.—
— Tome IV: La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre — 729 p.	
relié	45.—
broché	35.—
Résumé à l'usage des militaires et du public, 14 p.	1.50
Cours de cinq leçons, 114 p.	7.—
Dispositions essentielles, 4 p.	0.30
Manuel du soldat, 25 p.	0.50
« Droits et Devoirs des Infirmières définis par les Conventions de Genève du 12 août 1949 », 46 p. (à partir de 100 exemplaires 1.—)	1.50
*	
Manuel de la Croix-Rouge internationale². Conventions — Statuts et Règlements — Résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Conseil des Gouverneurs de la Ligue. II^e éd. 1971 ; In-8, 639 p.	40.—
*	

¹ On peut obtenir ces ouvrages, ainsi que la liste complète des publications du CICR, auprès du Service de Documentation du CICR, 7, avenue de la Paix, CH-1211 Genève.

² On peut obtenir cet ouvrage à l'adresse indiquée ci-dessus ou auprès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Case postale 2099, CH-1211 Genève 19.

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
(adoptés le 25 septembre 1952)

ARTICLE PREMIER. — Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2 — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — Le CICR a son siège à Genève.

Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « *Inter arma caritas* ».

ART. 4. — Le CICR a, notamment, pour rôle :

- a) de maintenir les principes fondamentaux et permanents de la Croix-Rouge, à savoir : l'impartialité, une action indépendante de toute considération raciale, politique, confessionnelle ou économique, l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales ;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires ;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties ;
- e) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes ;
- f) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels ;
- g) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Le nombre de ses membres ne peut dépasser vingt-cinq.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

ADRESSES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, Puli Artan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, Cor. Kruis & Market Streets, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- ALLEMAGNE (République démocratique) — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2, Kaitzerstrasse, Dx 801 *Dresde 1*.
- ALLEMAGNE (République fédérale) — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SAOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite, *Riyad*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yriogoyen 2068, *Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne, C.I.*
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, Postfach 39, *Vienne IV*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, *Bruxelles 5*.
- BIRMANIE — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon-Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BOTSWANA — Croix-Rouge du Botswana, Independence Avenue, P.O. Box 485, *Gaborone*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça Cruz Vermelha, 10-12 *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S. S. Biruzov, *Sofia*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 324, rue du Marché 3, *Bujumbura*.
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, 284 (Ontario)*.
- CEYLAN — Croix-Rouge de Ceylan, 106, Dharmapala Mawatha, *Colombo VII*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria 0150 Correo 21, Casilla 246. V., *Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera 7a, N.º 34-65, Apartado Nacional 1110, *Bogota D.E.*
- CORÉE (République de) — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3 Ka Nam San Dong, *Séoul*.
- CORÉE (République démocratique populaire de) — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5a, Apartado 1025, *San José*.
- CÔTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Calle 23 201 esq. N Vedado, *La Havane*.
- DAHOMÉY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahoméy, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Ny Vestergade 17, DK-1471 *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Juan Enrique Dunant, Ensanche Miraflores, Apartado postal 1293, *Saint-Domingue*.
- ÉGYPTE (République arabe) — Croissant-Rouge égyptien, rue Ramsés, 34, *Le Caire*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Calle de la Cruz Roja y avenida Colombia 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 6, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N° 1, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaankatu, 1 A, P.O.B. 14168, *Helsinki 14*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, F-75384 *Paris*, CEDEX 8.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, National Headquarters, Ministries Annex A3, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRANDE-BRETAGNE — Croix-Rouge britannique, 9, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1X 7EJ*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATEMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3ª Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- GUYANE — Croix-Rouge de Guyane, P.O. Box 351, Eve Leary, *Georgetown*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, place des Nations-Unies, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge du Honduras, Calle Henri-Dunant N° 516, *Tegucigalpa*.
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *La Nouvelle-Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Djalan Abdulmuis, 66, P.O. Box 2009, *Djakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.
- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Øldugotu 4, Post Box 872 *Reykjavik*.

ADRESSES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, Rome.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, Kingston 5.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 1-1-5, Shiba Daimon, Minato-Ku, Tokio 105.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 10001, Amman.
- KENYA — Croix-Rouge du Kenya, St. John's Gate, P.O. Box 40712, Nairobi.
- RÉPUBLIQUE KHMÈRE — Croix-Rouge khmère 17, Vithei Croix-Rouge khmère, B.P. 94, Phnom-Penh.
- KOWEÏT — Croissant-Rouge de Koweït, P.O. Box 1359, Koweït.
- LAOS — Croix-Rouge lao, B.P. 650, Vientiane.
- LESOTHO — Croix-Rouge du Lesotho, P.O. Box 366, Maseru.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, Beyrouth.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, 107 Lynch Street P.O. Box 226, Monrovia.
- RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, Benghazi.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, FL-9490 Vaduz.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, C.P. 1806, Luxembourg.
- MADAGASCAR — Croix-Rouge de la République malgache, rue Clémenceau, B.P. 1168, Tananarive.
- MALAISIE — Croix-Rouge de Malaisie, Jalan Belfield 519, Kuala Lumpur.
- MALAWI — Croix-Rouge du Malawi, Hall Road, Box 247, Blantyre.
- MALI — Croix-Rouge malienne, Route de Koulikora B.P. 280, Bamako.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Benzakour, B.P. 189, Rabat.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Avenida Ejército Nacional N.º 1032, Mexico, 10, DF.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse 27, Monte-Carlo.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office, Post Box 537, Oulan-Bator.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tripureshwar, P.B. 217, Kathmandu.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, 305, 12 Avenida Noroeste, Managua, D.N.
- NIGER — Croix-Rouge du Niger, B.P. 386, Niamey.
- NIGÉRIA — Croix-Rouge du Nigéria, Eko Akete Close, off. St. Gregory Rd., Onikan, P.O. Box. 764, Lagos.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, Oslo 3.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, Red Cross House, 14, Hill Street, Wellington 1. (P.O. Box 12-140, Wellington North).
- OUGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, Nabunya Road, P.O. Box 494, Kampala.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Dr. Dawood Pota Road, Karachi 4.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado 668, Zona 1, Panama.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, Asuncion.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, La Haye.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881, Lima.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, Manille D-406.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, Varsovie.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, Lisbonne 3.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République Socialiste de Roumanie, Strada Biserica Amzei, 29, Bucarest.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, Palais gouvernemental, Saint-Marin.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador, 3ª avenida Norte y 3ª, calle Poniente, 21, San Salvador.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bld. Franklin-Roosevelt, P.O.B. 299, Dakar.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, Freetown.
- SOMALIE — (République de) Croissant-Rouge somalien P.O. Box 937, Mogadiscio.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, Khartoum.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, 10440 Stockholm 14.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, Case postale 2699, 3001 Berne.
- SYRIE — Croissant-Rouge syrien, bd Mahdi Ben Barake, Damas.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanganyika, Upanga Road, P.O.B. 1133, Dar-es-Salaam.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, Prague 1.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, King Chulalongkorn Memorial Hospital, Bangkok.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 51, rue Boko Soga, B.P. 655, Lomé.
- TRINITE-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, 105, Woodford Street, P.O. Box 357, Port of Spain.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, Tunis.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, Ankara.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Tchere-mushki, J. Tchere-mushkinski proezd 5, Moscou, W 36.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, Montevideo.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida Andrés Bello, N° 4, Apart. 3185, Caracas.
- VIETNAM (République démocratique du) — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, Hanoi.
- VIETNAM (République du) — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hồng Tháp Tu, N° 201, Saigon.
- YUGOSLAVIE — Croix-Rouge de Yougoslavie, Simina ulica broj, 19, Belgrade.
- ZAÏRE (République du) — Croix-Rouge de la République du Zaïre, 41, av. de la Justice B.P. 1712, Kinshasa.
- ZAMBIE — Croix-Rouge de Zambie, P.O. Box R. W. 1, Ridgeway, Lusaka.